

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
Mme Lorho

AVANT L'ARTICLE 14

À l'intitulé du titre IV, substituer au mot :

« libre »

le mot :

« éthique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche en France n'est contrainte que par l'encadrement de la loi ; il n'est donc pas nécessaire de la libérer de quelque emprise que ce soit. En revanche, la recherche se doit de conserver une valeur éthique, objectif de cet amendement.